



**COMMISSION SPORTIVE
NATIONALE DE
PATINAGE DE VITESSE**

REGLEMENT SPORTIF NATIONAL DE PATINAGE DE VITESSE SHORT-TRACK

Adopté par l'assemblée générale des clubs de vitesse du

Validé par le BE de la FFSG le

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
REGLE 1. GENERALITES	4
1. Calendrier de la saison sportive	4
2. Annonce et programme de la compétition	4
3. Catégories d'inscriptions dans les compétitions	4
4. Inscriptions	5
5. Classement et attribution des points	6
6. Composition des séries d'une course	6
7. Protocole	6
8. Temps et critères de sélection	7
9. Equipement	7
REGLE 2. RECORDS DE FRANCE.....	7
REGLE 3. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE	8
REGLE 4. CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS.....	9
REGLE 5. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS.....	10
REGLE 6. COUPE DE FRANCE.....	10
REGLE 7. CHAMPIONNATS DE LIGUE	11
REGLE 8. CHALLENGES - TROPHÉES	12
REGLE 9. CRITERIUM NATIONAL DES JEUNES.....	12
REGLE 10. TESTS FEDERAUX - GLAÇONS.....	13
REGLE 11. PENALITES- SANCTIONS DISCIPLINAIRES.....	13
ANNEXE – TEMPS QUALIFICATIFS	15
Championnats de France Elite	15
Championnats de France Junior	15
Coupe de France.....	15
Critérium national des Jeunes	15
Championnat de Ligue	15
MONTANT DES INSCRIPTIONS	15

DOCUMENTS ANNEXES :

[Mémoire adopté le 29/05/2011](#)

[Glaçons – exercices de passage des tests](#)

[Modèle de protocole de test](#)

PREAMBULE

Ce règlement s'applique aux compétitions et tests de patinage de vitesse sur courte piste organisés en France sous l'égide de la FFSG et de la CSNPV, à savoir:

- Championnat de France Elite (Senior et Junior),
- Championnats de France Juniors (Junior A, B, C, Novice),
- Coupe de France
- Critérium National des Jeunes.
- Championnats de Ligue.

Il s'applique également aux épreuves destinées spécifiquement aux patineurs débutants et/ou Junior E:

- Tests fédéraux Glaçons
- Trophées, Challenges,

Enfin il régente les conditions d'homologation des temps dans le TOP France et les records de France.

Les compétitions ci-dessus sont régies par ce présent règlement. Lorsqu'il n'y a pas de spécification, c'est le règlement ISU du Short Track Speed Skating en vigueur pour les règles de course qui s'applique. Sauf indications contraires, les compétitions ci-dessus sont régies par le règlement ISU du Short Track Speed Skating en vigueur, pour les règles de course.

Ce règlement ne concerne pas les diverses compétitions nationales ou internationales organisées à l'initiative des clubs, ni celles qui ne s'appuient pas sur une compétition nationale du présent règlement. Il doit néanmoins servir de fil conducteur dans l'établissement des règles propres à ces compétitions.

Le mémorandum adopté simultanément et annexé au présent règlement sportif décrit les conditions d'organisation des épreuves ainsi que les règles générales applicables :

- Aux obligations de l'organisateur
- Aux officiels
- Aux inscriptions
- Au service médical
- Au contrôle d'urgence

Définition des formats de compétition

Les formats de compétition principaux sont les suivants :

- « format classique » = compétition sur 4 distances dont une superfinale, les points et classements étant appliqués comme décrit à l'article 295 du règlement ISU
- « Format classique allégé » = compétition sur 3 distances dont une superfinale, les points et classements étant appliqués comme décrit à l'article 295 du règlement ISU
- « Format toutes finales » = donnant lieu à un classement sur la base des résultats des finales A, puis B, puis C, etc.. ;
- autres formats = applicables aux épreuves particulières comme les Coupes de France

La CSNPV se réserve la possibilité de modifier un point du règlement en cours de saison si les circonstances l'exigent ou pour essai de nouveaux règlements.

Les modifications des points de règlement en cours de saison devront cependant être validées par la Commission Nationale Sportive de Patinage de Vitesse, et le cas échéant par le Bureau Exécutif de la FFSG.

REGLE 1. GENERALITES

1. Calendrier de la saison sportive

- a. Les clubs présentent leur candidature aux compétitions nationales auprès de la CSNPV. Le calendrier de la saison à venir est arrêté dans la mesure du possible lors de l'Assemblée Générale des clubs de la CSNPV **en vue d'élaborer**.
- b. Chaque Ligue devrait s'engager chaque saison pour l'une au moins des compétitions nationales (hors Championnats de Ligue).
- c. L'Assemblée Générale fédérale fixe de façon définitive le lieu des Championnats de France pour la saison à venir, et de façon provisoire le lieu des Championnats de France pour la saison suivante.
- d. En présentant sa candidature à une compétition nationale inscrite au calendrier CSNPV, l'entité ou le club organisateur s'engage, si sa candidature est retenue, à organiser la compétition en accord avec le règlement sportif de la CSNPV et le mémorandum qui lui est annexé. Il s'engage d'autre part à faire le maximum pour que la compétition se déroule dans de bonnes conditions (convention avec la patinoire et la ville si nécessaire).

2. Annonce et programme de la compétition

- a. a) L'annonce de la compétition doit être publiée quatre semaines avant le premier jour de la compétition. Il doit être envoyé par l'entité ou le club organisateur par voie électronique ou par voie postale pour les destinataires ne possédant pas de messagerie électronique:
 - aux clubs et sections de patinage de vitesse,
 - aux membres de la CSNPV,
 - au Président de la Commission des Officiels.

Les annonces de compétitions françaises doivent également être transmises au responsable du site Internet de la CSNPV, sous format de fichier informatique, pour diffusion sur le site et ouverture des inscriptions sur le site internet correspondant.

- b. L'annonce doit comporter au minimum les informations suivantes :
 - lieu de la compétition,
 - type de patinoire (surface, dimensions, nombre de pistes,...),
 - date et heure de départ de la compétition (heure prévisionnelle de l'échauffement sur glace)
 - **date et heure de la réunion des coachs et team leaders de présentation de la composition et de la composition des séries d'une course,**
 - montant des frais d'inscriptions et date de clôture des engagements (en général 2 semaines avant le début de la compétition),
 - temps de sélection, format de la compétition, procédure de **composition des séries d'une course,** attribution des points, sélection des patineurs vers la finale.
- c. L'ensemble des conditions du déroulement de la compétition doit figurer dans l'annonce ainsi que dans le programme.
- d. Le programme prévisionnel ne doit pas se terminer au-delà de 22 heures.

3. Catégories d'inscriptions dans les compétitions

- a. Les patineurs sont regroupés en 5 catégories Juniors et 1 catégorie Sénior suivant leur âge avant le premier juillet précédant la compétition

Catégorie		Age au 1er juillet
Juniors E	Poussins	moins de 11 ans
Juniors D	Benjamins	11-12 ans
Juniors C	Minimes	13-14 ans
Juniors B	Cadets	15-16 ans
Juniors A	Junior	17-18 ans
Seniors		Plus de 18 ans

Les compétitions devront en général respecter les catégories listées ci-dessus. **Dans certaines compétitions, les catégories junior D et junior E pourront être regroupées dans une catégorie unique dénommée « novices ».**

Des compétitions spécifiques pourront comporter des groupes ne recoupant pas les catégories d'âge habituelles, mais basés sur d'autres critères (temps, autres,...). Ces catégories sont précisées dans les règles propres à chaque compétition. Elles doivent être rappelées dans l'annonce de la compétition.

- b. Des regroupements de catégorie sont autorisés lorsque le nombre de patineurs au départ est faible. Ces regroupements de catégorie sont facultatifs et doivent être décidés par le juge-arbitre, après consultation du compétiteur-steward ~~et avant~~ **la réunion des coaches et team leaders**. Ils doivent être présentés aux clubs présents lors de la réunion des coaches pour approbation.

Recommandations :

Lorsque le nombre de patineurs ne permet pas d'avoir des courses avec des tours d'élimination (par exemple 5 patineurs pour 500m ou 1000m, ou 7 patineurs pour le 1500m), la compétition peut s'effectuer en finale directe avec l'ensemble des participants.

Lorsqu'il y a moins de 6 patineurs au départ dans une catégorie, celle-ci peut-être regroupée avec la catégorie d'âge immédiatement au-dessus, pour créer une catégorie « regroupée ».

En aucun cas plus de 2 catégories consécutives pourront être regroupées.

Les patineurs de la catégorie regroupée courent les distances de la catégorie initiale la plus âgée.

Le déroulement de la compétition pour la catégorie regroupée suit le règlement normal de la compétition (**composition des séries d'une course**, attribution des points, qualification en super-finale, pénalités, etc.).

A la fin de la compétition, le classement de la catégorie regroupée est établi suivant le règlement normal de la compétition. Il peut être établi des classements distincts en séparant les patineurs des catégories initiales concernées. Ces classements distincts donnent lieu à remise de titre, sauf quand la règle 1.5.b **ci-après** s'applique, et sont utilisés pour d'éventuels classements par clubs.

- c. Lors **des challenges et** Championnats de Ligue, les patineuses d'une catégorie dame pourront être intégrées à la catégorie homme correspondante lorsque le nombre d'inscrites dans cette catégorie n'est pas suffisant pour les faire courir valablement (cf. règle 1.5.b **ci-après**),

Un tel regroupement de catégorie peut être décidé par le juge-arbitre, après consultation du compétiteur-steward. Il doit être présenté aux clubs présents lors **de la réunion des coaches et team leaders**.

Le déroulement de la compétition pour la catégorie regroupée suit le règlement normal de la compétition (**composition des séries d'une course**, attribution des points, qualification en super-finale, pénalités etc.).

A la fin de la compétition, le classement de la catégorie regroupée est établi suivant le règlement normal de la compétition. Il est alors établi des classements distincts en séparant les patineurs des catégories initiales concernées. Ces classements distincts donnent lieu à remise de titre, sauf quand la règle 1.5.b **ci-après** s'applique, et sont utilisés pour d'éventuels classements par clubs.

4. Inscriptions

Tout patineur engagé est licencié à la Fédération Française des Sports de Glace et titulaire d'une licence compétition, sauf pour les tests fédéraux et tests de sélection pour lesquels la licence Kid ou la licence fédérale suffit. La licence Kid permet de participer aux courses amicales, **aux championnats de ligue**, aux challenges de clubs ou au critérium national des Jeunes.

- a) Le patineur engagé a réalisé les temps ou tests de sélection correspondant à la catégorie où il est inscrit et à la compétition considérée.
- b) Les athlètes étrangers adhérents à un club français et titulaires d'une licence FFSG sont admis à participer aux compétitions nationales s'ils ont rempli les critères de sélection correspondant à la catégorie et à la compétition considérée. Pour les Championnats de France, les athlètes étrangers admis à participer suivant le paragraphe précédent sont classés normalement dans les classements par distance et le classement général individuels. De même, les points obtenus par ces patineurs sont pris en compte dans le Championnat de France des clubs.
Cependant, le titre de « Champion(ne) de France » est décerné au patineur français le mieux classé dans le classement général final de la compétition.
- c) Sauf exception, le montant des frais d'inscriptions est fixé ou reconduit chaque année par l'Assemblée Générale des clubs.
- d) Les surclassements sont autorisés s'ils sont en accord avec le règlement de la FFSG.
- e) Le règlement des frais d'inscriptions de l'ensemble des patineurs inscrits par le club doit se faire avant **la réunion des coaches et team leaders**, par exemple lors de l'envoi du dossier complet ou une fois sur place.

Si les frais d'inscriptions n'ont pas été réglés au moment **de la composition des séries d'une course**, alors les patineurs concernés ne seront pas autorisés à concourir.

- f) **Si l'annonce le permet**, les clubs pourront inscrire des patineurs n'ayant pas encore réalisé leur temps de sélection au moment de la clôture des inscriptions, à condition que la confirmation (si le temps de sélection a été réalisé) ou la confirmation d'inscription soit transmise au club organisateur au plus tard avant **la réunion des coaches et team leaders**. Sur la feuille d'engagement, il sera nécessaire d'indiquer « à confirmer ».
- g) En cas de non-participation, le remboursement des frais d'inscription n'est effectué que sur présentation d'un certificat médical.

5. Classement et attribution des points

a) ~~pour les compétitions en format classique, cf. la règle ISU .~~

a) Le classement est effectué selon les règles propres à chaque compétition décrite ci-après.

b) Un titre ne pourra être décerné qu'aux conditions de trois inscrits minimum à la date de clôture des inscriptions, et de 2 patineurs au départ de la première course.

Toutefois dans tous les cas, cette catégorie fera l'objet d'un classement avec attribution de points et attribution d'une éventuelle récompense.

c) Lors d'une compétition dans un format différent (toutes finales, format coupe de France, etc...), le règlement, complété ou modifié le cas échéant par l'annonce, précise les modalités de classement et d'attribution des points.

6. Composition des séries d'une course

a) pour les compétitions en format classique, cf. la Règle ISU **295. Toutefois, pour les catégories novices ou équivalentes (par exemple lors du critérium de France ou lors des challenges), le nombre de patineurs par course pourra être porté jusqu'à 6. La décision sera prise par le juge arbitre et le compétiteur steward en fonction du niveau de patinage des participants.**

b) Pour la composition des séries de la première distance d'une compétition, le classement des patineurs **est fixé dans l'annonce, ou en cas de non-indication, sera** effectué sur la base du classement des temps enregistrés sur cette distance dans le Top France. Les patineurs qui n'ont pas de temps enregistré sur cette distance sont tirés au sort.

c) **La composition** de l'ordre de départ des séries de la première distance peut se dérouler la veille de la compétition, ou au plus tard 1 heure avant le premier départ, sous l'autorité du Juge-arbitre et du Compétiteur-Steward.

Aucune réclamation concernant **la composition des séries d'une course** n'est admise si le club n'y est pas représenté.

d) Lorsqu'il y a une Super-finale (finale sur sélection), seuls les patineurs ayant acquis des points de finale sur les finales précédentes peuvent y participer. Cependant, le nombre maximum de participants à la super-finale est le suivant :

- 3000m : 8 + ex-æquo éventuels à la 8^e place (classement établi sur la base des points de finale uniquement)
- 1500m : 6 + ex-æquo éventuels à la 6^e place
- **Petites catégories C, D E et novices : 777 m ou 1000m (et distances plus courtes) : 6 + ex-æquo éventuels à la 6^e place.**

7. Protocole

- a) Un protocole est réalisé à l'issue de chaque compétition. Il comporte notamment page de garde, liste des officiels en mentionnant « stagiaire » pour les officiels concernés, liste des participants, liste des clubs avec ses coaches et son team leader, résultats des courses, classement final de chaque catégorie, et classement par club lorsque le cas se présente.
- b) Le protocole complet doit parvenir dans les 48 heures maximum suivant la compétition aux présidents des clubs ayant participé à la compétition, au Président de la CSNPV, au Président de la CNO, au Juge Arbitre, au Club Organisateur. Suivant les cas, il peut être distribué sur place à l'issue de la compétition et/ou diffusé sous 48 heures maximum par courrier électronique ou par voie postale pour les destinataires ne possédant pas de messagerie électronique.

- c) En plus du protocole, le Responsable du Top France devra recevoir la base de données complète de la compétition au format Winsport ou selon le fichier modèle dûment complété.

8. Temps et critères de sélection

- a) Les temps de sélection par catégorie et par sexe sont établis (ou reconduits) chaque année par la CSNPV. Ils font l'objet d'une communication aux clubs et sont rappelés dans l'annonceur.

Les temps doivent avoir été réalisés officiellement lors de compétitions nationales ou internationales, durant la saison précédente et la saison en cours à la date d'inscription à la compétition considérée, ou le cas échéant si prévu dans l'annonceur jusqu'à la date de la compétition elle-même.

- b) Des temps réalisés lors de tests peuvent être pris en compte uniquement pour l'obtention des temps de sélection aux Championnats de Ligue. Dans ce cas, les tests seront effectués au sein des clubs aux conditions suivantes :
- présence d'un starter et de **trois** chronométreur (**système manuel ou électronique**) (~~si la course est en peloton~~), dont l'un au moins appartient à la liste des officiels reconnus par la CSNPV. Au moins un de ces officiels doit être d'un club différent du club organisateur du test,
 - Les résultats sont consignés sur une feuille « protocole de test » sur laquelle figurent Lieu, Date, Nom du responsable des tests, Noms des officiels, Distances effectuées et Temps réalisés (~~Modèle joint en annexe 1~~). Cette feuille est jointe à l'inscription de la compétition de Ligue correspondante, et adressée au compétiteur-Steward.
- c) Tous les protocoles des compétitions nationales, des compétitions internationales auxquelles participent des clubs français et des tests clubs doivent être fournis au responsable **du site de la CSNPV et celui** du Top France dans les plus brefs délais. Ces protocoles sont transmis de préférence **en format pdf** pour permettre leur diffusion sur le site Internet de la CSNPV.
- d) Pour certaines compétitions, un niveau de test fédéral (glaçons) est requis. La vérification du niveau de test atteint par tous les patineurs se fait à l'aide du Top Tests qui centralise les résultats des sessions de passage de tests fédéraux.

9. Equipement

- a) Lorsque la compétition est ouverte aux inscriptions par clubs, le compétiteur porte de préférence la combinaison de son club - sinon il en porte une neutre.
- b) Le port d'une combinaison nationale, quel que soit le pays, est réservé aux compétitions ouvertes aux équipes nationales. A défaut le patineur en faute n'est pas admis à prendre le départ.
- c) Le patineur est équipé conformément à la règle ISU, à savoir notamment d'un casque réglementaire, de gants, de protège-tibias et de genouillères. De plus, le port du protège-cou est obligatoire.
- d) Le port d'un couvre-casque fourni par l'organisateur avec le numéro attribué pour la compétition est obligatoire.

REGLE 2. RECORDS DE FRANCE

- a) Des records de France sont reconnus par la CSNPV sur chacune des distances suivantes :

Individuels :

➤ Junior A, B et Senior :	500 m	1000 m	1500 m	3000 m.
➤ Junior C et D :	500 m	777 m	1000 m	1500 m
➤ Junior E :	333 m	500 m	777 m	1000 m

Relais

➤ Relais Sénior dames :	3000 m
➤ Relais Sénior hommes :	5000 m
➤ Relais Junior hommes ou dames :	3000 m

- b) Conditions d'homologation :

- Le temps doit être réalisé sur une piste aux dimensions réglementaires avec un équipement de chronométrage électronique, et mesuré au minimum au 1/100^e de seconde.
- Pour toutes les distances, les temps au tour doivent être enregistrés.
- Le temps doit être réalisé en compétition officielle nationale ou internationale avec diffusion d'un annonceur de compétition, à l'exclusion des tests locaux. Sont exclus également les temps réalisés lors d'un test individuel ou en poursuite.

- Pour une compétition en France, le juge-arbitre et le starter doivent être classés sur la liste nationale des officiels au niveau national au moins, et/ou classés sur la liste des officiels ISU.
 - Pour une compétition à l'étranger, la compétition doit être inscrite sur le calendrier ISU de la saison en cours.
- c) Les records juniors sont acceptables même si les temps ont été réalisés en présence de patineurs de catégorie d'âge différente, **le record étant considéré sur la catégorie la plus âgée.**
- d) Les documents relatifs à la reconnaissance d'un record de France doivent parvenir à la CSNPV dans les plus brefs délais. L'homologation fait l'objet d'une délibération de la CSNPV.

REGLE 3. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

1. Règles générales

- a) Le Championnat de France Elite est ouvert à l'ensemble des patineurs Juniors et Seniors ayant réalisé jusqu'à la date limite fixée dans l'annonce les temps de sélection de leur catégorie d'inscription décrits en annexe.
- b) Le Championnat de France Elite comprend 1 seule catégorie individuelle Junior et Sénior séparée entre Dames et Hommes.
- c) Dimensions minimales de la patinoire : 58m x 28m.

2. Programme de la compétition

La compétition peut se dérouler sur 1 ou 2 jours .

Les distances courues sont les suivantes:

Courses individuelles	1500 m	500 m	1000 m	3000 m sur sélection
Relais	Hommes	5000 m		
	Dames	3000 m		
	Juniors	3000 m – Sous réserve.		

Le déroulement et les sélections peuvent être différents dans le cas d'une organisation exceptionnelle **qui sera indiquée dans l'annonce.**

3. Règles de compétition

- a) **Format : sous réserve du d) ci-dessous, la compétition se déroule en « format classique »**
- b) La **composition des séries d'une course**, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent le **295 du règlement ISU** et les règles CSNPV 1.5 b et C
- c) Si le timing le permet, les éliminés des tours préliminaires (séries, quarts, etc.) courent des finales de consolation, sans attribution de points (ex : finale B pour les éliminés des demi-finales).
- d) **Dans le cas où des contraintes l'imposent, comme l'association avec les championnats de France élite des autres disciplines de la FFSG, sa durée, le déroulement et les sélections dépendent du déroulement général de la compétition des autres disciplines. De même les incidences en matière de sélection en Equipe de France par exemple peuvent conduire à mettre en place des modalités de classement particulières définies par la CSNPV et la DTN, et indiquées dans l'annonce.**
- ### 4. Classements par distance et général
- a) Des récompenses sont remises, sans attribution de titre, pour chacune des trois premières distances (hors super-finale). Ces récompenses sont distribuées immédiatement après la finale correspondante.
- b) Un titre de Champion de France est décerné dans chacune des catégories Dames et Hommes en individuel sur la base du classement général, **sous réserve de l'alinéa 1-4-b ci avant relatif à la nationalité.**
- c) Le classement général distinguera les Juniors des Séniors dans chaque catégorie hommes/ dames.
- d) La Marseillaise est diffusée lors de la Présentation des équipes et au début de la Cérémonie de remise des titres à l'issue de la compétition.

REGLE 4. CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS

1. Règles générales

Les Championnats de France Juniors sont ouverts aux patineurs des catégories Junior A, Junior B, Junior C et Novices (regroupant les Juniors D et E) ayant réalisé les temps de sélection de leur catégorie d'inscription selon tableau en annexe.

Les Championnats de France junior restent ouverts en particulier aux patineurs Juniors ayant participé au Championnat de France Elite.

Dimensions minimales de la patinoire : 58m x 28m.

2. Programme de la compétition

La compétition peut se dérouler sur 1 ou 2 jours.

Les distances courues en individuel sont les suivantes:

Novices	1000 m	500 m	777 m	1000 m sur sélection
Juniors C	1000 m	500 m	777 m	1500 m sur sélection
Juniors B	1500 m	500 m	1000 m	1500 m sur sélection
Juniors A	1500 m	500 m	1000 m	1500 m sur sélection

Relais : Hommes ou Dames = 3000 m

La catégorie novices regroupe les patineurs Junior D **et inférieures** qui ont réalisé les temps de sélection de cette catégorie.

3. Règles de compétition

a) **Format : sous réserve du d) ci-dessous, la compétition se déroule en « format classique ».** Toutefois, pour les catégories novices, le nombre de patineurs par course pour les distances les plus longues pourra être porté jusqu'à 6. La décision sera prise par le juge arbitre et le compétiteur steward

b) **La composition des séries d'une course**, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent le règlement ISU article 295 et les règles CSNPV 1.5 b et C

c) Si le timing le permet, les éliminés des tours préliminaires (séries, quarts, etc.) courent des finales de consolation, sans attribution de points (ex : finale B pour les éliminés des demi-finales).

d) Des regroupements de catégories peuvent être effectués comme indiqué dans les généralités REGLE 1-3 b

4. Classements par distance et général

a) Des récompenses sont remises, sans attribution de titre, pour chacune des trois premières distances (hors super-finale). Ces récompenses sont distribuées immédiatement après la finale correspondante. **En cas de regroupement de catégories d'âge, les récompenses sont remises en distinguant le classement de chacune catégorie d'âge.**

b) Le classement général distinguera les vainqueurs dans chaque catégorie hommes/ dames. Dans le cas où des catégories d'âge ont été regroupées, il sera établi un classement distinct pour chacune des catégories d'âge.

e) Un titre de Champion de France est décerné dans chacune des catégories Dames et Hommes en individuel **sous réserve de l'alinéa 1-4-b ci avant relatif à la nationalité.** .

c) La Marseillaise est diffusée lors de la Présentation des équipes et au début de la Cérémonie de remises des titres à l'issue de la compétition.

d) Lors des Championnats de France junior est également décerné un titre de Champion de France de relais (équipe de clubs).

REGLE 5. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Un titre de Champion de France des clubs est décerné au club totalisant le maximum de points acquis en finales par tous les patineurs du club, hors relais, sur les Championnats de France Elite et les Championnats de France Junior.

Les éventuels patineurs ayant pris part à la fois aux Championnats de France Elite et aux Championnats de France junior par catégorie ne sont tous comptabilisés qu'une seule fois; les points qui rentrent en compte sont obtenus comme le maximum du nombre de points de finale acquis lors des deux épreuves. Dans le total, les points acquis en Championnat de France Elite sont valorisés en étant comptés doubles.

Le titre de Champion de France des clubs est décerné lors de la dernière des deux compétitions prises en compte.

REGLE 6. COUPE DE FRANCE

1. Règles générales

- a) La Coupe de France est une compétition qui se déroule sur plusieurs manches.
- b) Elle peut servir de référence dans le chemin de sélection :
 - pour l'établissement des listes SHN.
 - pour la sélection des équipes de France sur les compétitions internationales.
- c) Dimensions minimales de la patinoire : 58m x 28m.
- d) **Cas particulier : Certaines saisons, des compétitions internationales organisées en France peuvent être labellisées « Etape de la Coupe de France » et comptabilisées comme manche dans des conditions précisées par la CSNPV si le format n'est pas celui défini par le présent règlement.**

2. Catégories et inscriptions

- a) Conditions de participation :
 - La Coupe de France est ouverte aux meilleurs patineurs classés au Top France MIXTE (Dames et Hommes confondus).
 - Les patineurs sont répartis en 3 poules, les 2 premières I, II ne peuvent pas comporter plus de 16 patineurs.
 - Il n'y a aucune considération de catégorie d'âge sauf pour les Poules II et III qui ne doit pas comporter de seniors.
- b) Pour chaque manche de Coupe de France, les poules sont déterminées comme suit :
Les inscrits sont classés dans l'ordre du TOP France sur la base du 500 m jusqu'à la date limite fixée dans l'annonce :
 - Poule I : 16 premiers mixte hommes et dames
 - Poule II : 16 suivants mixte hommes et dames
 - Poule III : les patineurs restants mixte hommes et damesLes patineurs seniors ne seront pas acceptés en poule II et III.
Selon le nombre d'inscrits, le compétiteur steward, en accord avec la CSNPV, le juge arbitre et l'organisateur pourra regrouper les patineurs des catégories 2 et 3 en une seule catégorie qui effectuera les distances prévues en catégorie 2.

Il n'est pas tenu compte du résultat des manches précédentes pour la composition des poules, seul le TOP France est pris en compte.

3. Programme de la compétition

- a) La compétition peut se dérouler sur 1 ou 2 jours.

Les distances courues sont les suivantes:

Poule I :	1500 m	500 m	1000 m	3000 m en 1 tour (finales A B)
Poule II :	1500 m	500 m	1000 m	1500 m en 1 tour (finales A B C)
Poule III :	1000 m	500 m	777 m	1500 m en 1 tour (finales A B,...)

La 4^e distance est une finale directe avec composition des séries établie selon le classement intermédiaire des 3 premières distances.

- b) Relais : La composition des relais est déterminée par les entraîneurs référents pour :
- Hommes sur 5000m
 - Dames sur 3000m
 - Hommes juniors sur 3000m

Chaque équipe est composée de 4 patineurs pouvant être de clubs différents.

Les relais ne donnent pas lieu à l'attribution de points ni de classement.

- c) Programme de la compétition

- Déroulement en 1 ou 2 jours selon la disponibilité de la patinoire.
- La **composition des séries d'une course** est réalisée suivant leurs temps cumulés au Top France au moment **de l'inscription à la compétition** : le cumul (500-1000-1500m) est utilisé pour les Poules I et II, le cumul (500-1000m) est utilisé pour la Poule III.
- Il n'y a pas de protection club pour composer les séries.

4. Règles de compétition

- a) Les 3 premières distances sont courues en 2 tours. La répartition des patineurs dans les finales (2^e tour) se fait sur la base **du classement des temps** obtenus au premier tour.

- b) La répartition dans la 4^e distance est effectuée suivant le classement général provisoire après les 3 premières distances.

- c) Attribution des points et classement

- Classement par distance : Il n'est pas attribué de points. Le classement est effectué selon leur ordre d'arrivée dans leurs finales respectives.
- Classement général sur une manche :
 - Le classement général par poule se fait sur le total des classements cumulés de chaque distance.
 - Le classement général de chaque manche hommes et dames est séparé en suivant l'ordre des poules I puis II puis III.

5. Classement par étape de la coupe de France :

Un classement est effectué à chaque étape de la coupe de France en identifiant séparément un classement «Dames » et un classement « Hommes ». A la suite de ce classement, des récompenses sont remises.

6. Classement général de la Coupe de France :

Le classement général de la Coupe de France est effectué en identifiant séparément un classement «Dames » et un classement « Hommes » sur la base du classement cumulé de toutes les manches. Un patineur ne prenant pas part à une manche se voit ainsi classé à la dernière place +1 de la manche ayant réuni le plus de patineurs.

Le classement général est établi par le cumul des classements des compétitions considérées comme étapes de la Coupe de France.

Le patineur ayant obtenu le plus petit cumul est déclaré Vainqueur de la Coupe de France.

REGLE 7. CHAMPIONNATS DE LIGUE

1. Règles générales

- a) Des Championnats de Ligue sont organisés dans chacune des Ligues pratiquant le patinage de vitesse courte piste.
- b) Peuvent y participer tous les patineurs ayant réalisé les temps minima fixés pour leur catégorie jusqu'à la date limite fixée dans l'annonce.
- c) Les Championnats de Ligue sont ouverts aux patineurs des catégories Senior, Junior A, Junior B, Junior C, Junior D et Junior E,
- d) Ils sont ouverts à tous les patineurs licenciés « compétition de la FFSG » **et kids** inscrits par leur club, ou le cas échéant à des patineurs étrangers d'une fédération membre de l'ISU

- e) Le montant des frais d'inscriptions est fixé par l'AG de Ligue, mais ne peut être inférieur au montant fixé par le présent règlement en annexe.

2. Programme de la compétition

Les distances courues en individuel sont les suivantes:

Juniors E	500 m	333 m	777 m sur sélection
Juniors D	777 m	500 m	1000 m sur sélection
Juniors C	1000 m	500 m	1000 m sur sélection
Juniors B	1000 m	500 m	1500 m sur sélection
Juniors A	1000 m	500 m	1500 m sur sélection
Seniors	1000 m	500 m	1500 m sur sélection

D'autre part, des courses de relais sont organisées si le temps le permet.

3. Règles de compétition

- a) La composition des séries d'une course, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent le règlement ISU et les règles CSNPV 1.5 b et C
- b) Si le timing le permet, les éliminés des tours préliminaires (séries, quarts, etc.) courent des finales de consolation, sans attribution de points (ex : finale B pour les éliminés des demi-finales).

4. Classement par club

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points acquis en finale A par les patineurs du club.

5. TROPHEE NATIONAL

Un classement général individuel sera établi sur l'ensemble des championnats de ligue de la saison. Le nombre de points attribué à chaque patineur se fera selon son classement obtenu à chaque championnat de ligue. Les points obtenus à chaque compétition seront les mêmes que ceux distribués pour le classement coupe de France. Le vainqueur de chaque catégorie, lors du dernier championnat de ligue de la saison sportive, recevra de la part de la CSNPV le trophée national de sa catégorie.

REGLE 8. CHALLENGES - TROPHEES

1. Règles générales

Une Ligue, un club ou un groupement inter-club ou inter-ligue peut organiser librement une compétition, challenge ou trophée.

L'organisateur fixera si la compétition est ouverte ou restreinte à tous les patineurs de France, et aux patineurs étrangers.

La compétition peut être ouverte à toutes les catégories.

Pour qu'elle soit inscrite sur le calendrier national, ou le cas échéant ISU, la compétition doit être ouverte exclusivement aux patineurs licenciés compétition pour la France, ou dans un club d'une fédération membre de l'ISU.

2. Organisation - règlement

Le règlement en est fixé par l'organisateur. Toutefois il devra respecter les règles générales fixées par le memorandum, notamment pour ce qui concerne les officiels, la sécurité.

3. Catégories et Inscriptions

Les clubs peuvent inscrire tous les patineurs répondant aux catégories d'âge, aux critères de sélection et possédant une licence FFSG Kid ou compétition.

Le montant des inscriptions est fixé par l'organisateur.

REGLE 9. CRITERIUM NATIONAL DES JEUNES

1. Règles générales

Le Critérium National des Jeunes est une compétition nationale ouverte aux patineurs de la catégorie Junior E.

2. Organisation

La commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse s'appuie sur l'aide d'un club ou d'une Ligue pour l'organiser.

3. Catégories et Inscriptions

a) Il y a 3 catégories mixtes hommes et dames.

Les patineurs sont répartis dans chaque catégorie selon un temps qualificatif réalisé en compétition sur 333m enregistré au TOP France.

Pour participer dans la catégorie 3, les patineurs doivent avoir réussi le temps de sélection Junior E hommes des championnats de Ligue jusqu'à la date limite fixée dans l'annonceur (sans avoir forcément participé à un Championnat de Ligue).

b) Les clubs inscrivent leurs patineurs. Les patineurs doivent posséder une licence compétition.

c) Le montant des inscriptions est perçu par l'organisateur.

4. Programme de la compétition

a) Les patineurs prennent part à 3 épreuves individuelles:

Catégorie 1 :	222 m	333 m	500 m
Catégorie 2 :	333 m	500 m	777 m
Catégorie 3 :	333 m	500 m	1000 m

b) Les 2 premières distances se courent en 2 tours, Séries, finales. La répartition des patineurs dans les finales se fait sur la base d'un classement par temps entre tous les patineurs. La troisième distance se court en un seul tour, finale. La répartition des patineurs dans les finales A, B, C... s'effectue à partir du classement résultant des 2 premières distances.

c) Il n'est attribué aucun point lors des finales.

5. Classement général du critérium national

Le classement général est établi dans chacune des catégories par le cumul des classements des 3 distances.

Le patineur ayant obtenu le plus petit cumul est déclaré Vainqueur du Critérium National Catégorie 1, 2, ou 3.

REGLE 10. TESTS FEDERAUX - GLAÇONS

- a) Des tests fédéraux sont organisés pour attester du niveau technique atteint par les patineurs constitués par les tests Glaçons.
- b) Les tests glaçons se décomposent en trois niveaux croissants: vert, bleu et rouge. Les exercices relatifs sont décrits en annexe au règlement.
- c) Les tests glaçons sont organisés par session par les clubs ou les Ligues. Les tests se déroulent sous la direction d'un jury composé d'au moins 2 personnes titulaires d'un BE et/ou du BAF Vitesse de préférence /ou du BIF.
- d) Une feuille « protocole » de passage de tests est réalisée à l'issue de chaque session de passage de tests (modèle joint en annexe II). Elle résume les tests, réussis ou non, effectués par chaque patineur ayant pris part à la session. Les résultats sont envoyés à la Ligue pour être officialisés et au gestionnaire du site de la CSNPV pour être enregistrés.
- e) Les patineurs passant les tests fédéraux se voient remettre un diplôme, sur lequel sont consignés les tests qui ont été passés avec succès et le glaçon obtenu.
- f) Les tests font l'objet d'un recensement sur le site de la CSNPV.

REGLE 11. PENALITES- SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En application des règles ISU, les pénalisations cartons jaunes et cartons rouges feront l'objet d'un suivi par la Commission des officiels, ou à défaut par la CSNPV.

Cartons jaunes

Si un patineur est frappé de plusieurs cartons jaunes en moins d'une année, il est considéré frappé d'une pénalisation équivalente à un carton rouge.

Cartons rouges

Si un patineur est frappé d'un carton rouge lors d'une compétition, en France ou à l'étranger, son dossier fait l'objet d'un examen par la commission des officiels et par la CSNPV qui peuvent prononcer une exclusion temporaire ou définitive des compétitions.

PROJET AG 2013

ANNEXE – TEMPS QUALIFICATIFS

Championnats de France Elite

Catégorie	Distance	Temps Dames	Temps Hommes
Seniors	500 m	0.49.000	0.45.000
Juniors	500 m	0.50.000	0.46.000

Championnats de France Junior

Catégorie	Distance	Temps Dames	Temps Hommes
Juniors B	500 m	0.55.000	0.50.000
Juniors C	500 m	0.58.000	0.53.000
Juniors D	500 m	1.02.000 ??	0.57.000

Coupe de France

Condition de participation basée sur un temps unique hommes-dames de 54" au 500 m

Critérium national des Jeunes

Catégorie	Distance	Temps
Catégorie 1	333 m	1.10.000
Catégorie 2	333 m	0.57.000
Catégorie 3	333 m	0.48.000

Championnat de Ligue

Catégorie	Distance	Temps Dames	Temps Hommes
Seniors	500 m	0.57.000	0.51.000
Juniors A	500 m	0.59.000	0.53.000
Juniors B	500 m	1.00.000	0.55.000
Juniors C	500 m	1.03.000	0.58.000
Juniors D	500 m	1.08.000	1.03.000
Juniors E	500 m	1.12.000	1.07.000
	333 m	0.50.000	0.48.000

MONTANT DES INSCRIPTIONS

Championnat de France Elite	20 €
Championnat de France Junior	20 €
Coupe de France	20 €
Critérium des jeunes	15 €
Championnat de Ligue	15 €
Challenge (montant conseillé à valider par club organisateur)	15 €